



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
Educating Cities
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
Villes Éducatrices
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE
Ciudades Educadoras
ASSOCIACIÓ INTERNACIONAL DE
Ciutats Educadores

Association Internationale des Villes Éducatrices

Comptes annuels simplifiés
Exercice 2020

**Bilans simplifiés 2020 et 2019
(en euros)**

ACTIF	NOTES DU RAPPORT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
A) ACTIF COURANT		1.460.242,06	1.342.560,42
II Utilisateurs et autres débiteurs de l'activité propre	5	55.985,50	144.615,50
III Créances Commerciales et autres dettes		0,00	25,80
VII Espèces et autres actifs liquides		1.404.256,56	1.197.919,12
TOTAL ACTIF (A)		1.460.242,06	1.342.560,42

PATRIMOINE NET ET PASSIF	NOTES DU RAPPORT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
A) PATRIMOINE NET		1.451.484,85	1.328.371,33
A-1) Fonds propres	7	1.451.484,85	1.328.371,33
III. Excédents d'exercices précédents		1.328.371,33	1.227.670,53
IV. Excédent de l'exercice (positif ou négatif)		123.113,52	100.700,80
C) PASSIF COURANT		8.757,21	14.189,09
V. Créances commerciales et autres dettes		8.757,21	14.189,09
1. Fournisseurs	6	2.667,07	9.852,36
2. Autres créanciers (impôts courants et autres dettes auprès des Administrations Publiques)		6.090,14	4.336,73
TOTAL PATRIMOINE NET ET PASSIF (A+C)		1.460.242,06	1.342.560,42

Les notes 1 à 15 du rapport simplifié constituent partie intégrale du bilan simplifié au 3 décembre 2020 et 2019.

COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉS EXERCICES 2020 ET 2019 (en euros)

COMPTE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉS	NOTES DU RAPPORT	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
A) Excédent de l'exercice			
1. Revenus de l'activité propre		309.504,00	309.600,90
a) Frais d'associés et d'affiliés		206.304,00	206.400,90
b) Subventions, donations et legs	8	103.200,00	103.200,00
7. Frais de personnel	11.3	-46.791,01	-46.107,02
8. Autres coûts d'activité		-139.110,70	-164.669,68
a) Services externes	11.2, 11.4	-119.082,70	-159.279,68
a1) Services bancaires		-3.518,10	-997,65
a2) Autres services		-115.564,60	-158.282,03
b) Pertes, détériorations et variation des provisions pour opérations des activités	11.5	-20.028,00	-5.390,00
12. Autres résultats	11.6, 10	0,10	2.280,06
A.1) EXCÉDENT DE L'ACTIVITÉ (1+7+8+12)		123.602,39	101.104,26
16. Différences de change	4.2	-488,87	-403,46
A.2) EXCÉDENT OPÉRATIONS FINANCIÈRES (16)		-488,87	-403,46
A.3) EXCÉDENT AVANT IMPÔTS (A.1+A.2)		123.113,52	100.700,80
18. Impôt sur le revenu		0,00	0,00
I) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A.3+18)		123.113,52	100.700,80

Les notes 1 à 15 du rapport simplifié constituent partie intégrale du bilan simplifié au 3 décembre 2020 et 2019.

1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

La dénomination de l'entité est *Asociación Internacional de Ciudades Educadoras* (AICE). La dénomination en catalan est *Associació Internacional de Ciutats Educadores*, en anglais *International Association of Educating Cities* et en français *Association Internationale des Villes Éducatrices*.

L'AIVE est une association de gouvernements locaux à but non-lucratif qui a une personnalité juridique propre.

Son domicile social et fiscal est situé : calle Avinyó nº 15, à Barcelone.

Son Code d'Identification Fiscale est : G61045605.

L'AIVE a été inscrite au Registre National des Associations le vingt-six septembre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze, sous le n° 135237, et inscrite au registre des associations nationales de la *Generalitat de Catalunya* sous le numéro 15816 en tant qu'entité dédiée à l'enseignement, à la formation et à la recherche.

L'objet social de l'entité est d'accomplir les principes établis dans la Charte des Villes Éducatrices, et plus précisément :

- a) Proclamer et insister sur l'importance de l'éducation dans la ville.
- b) Mettre l'accent sur les versants éducatifs des projets politiques des villes associées.
- c) Promouvoir, inspirer, encourager, veiller à l'accomplissement des principes recueillis dans la Charte des Villes Éducatrices (Déclaration de Barcelone) auprès des villes membres, ainsi que conseiller et informer les villes membres quant à l'implantation et au développement de ceux-ci.
- d) Représenter les Villes membres pour l'exécution des fins associatives, en se mettant en rapport et en collaborant avec des organisations internationales, nationales, des entités territoriales de tout type, de manière à ce que l'AIVE soit une interlocutrice satisfaisante et significative dans les processus d'influence, de négociation, de décision et de rédaction.
- e) Établir des relations et mettre en œuvre des collaborations avec d'autres associations, fédérations, groupements ou réseaux territoriaux, en particulier de villes, dans des domaines d'action similaires, complémentaires ou concurrents.
- f) Coopérer à tous les niveaux territoriaux dans le cadre des objectifs de la présente association.

- g) Impulser l'adhésion à l'Association de villes du monde entier.
- h) Impulser l'approfondissement du concept de Ville Éducatrice et de ses applications concrètes dans les politiques des villes au travers d'échanges, de rencontres, de projets communs, de congrès et de toutes les activités et initiatives qui renforcent les liens entre les villes membres, dans le domaine des délégations, réseaux territoriaux, réseaux thématiques, et autres regroupements.

L'activité de l'entité vise à fournir des services à ses associés, entièrement composés de gouvernements locaux au niveau mondial.

Au cours de l'année 2020, des travaux ont été menés sur :

- L'extension de l'AIVE à de nouvelles villes, obtenant ainsi l'adhésion de 19 nouvelles villes de 5 pays.
- La préparation de l'Assemblée Générale et de 2 réunions du Comité Exécutif et de toutes les questions statutaires qui en découlent.
- Le support aux différents réseaux territoriaux pour la consolidation de l'Association et les actions de diffusion pour son extension dans des territoires où l'AIVE a une faible implantation.
- L'organisation et le support à la Rencontre du Réseau Espagnol des Villes Éducatrices (RECE) et aux réunions virtuelles avec les différents réseaux territoriaux des réseaux brésilien, argentin, portugais, groupe de travail des villes de l'Europe du Nord et réseau Asie-Pacifique.
- L'apport de conseils et de soutien aux nouvelles équipes municipales issues des processus électoraux. Mise à jour périodique des bases de données de contacts. (Des élections municipales ont eu lieu au Brésil et en France).
- La coordination du processus de mise à jour de la Charte des Villes Éducatrices. Invitation à tous les membres, réunions du comité de rédaction, intégration des propositions, préparation des avant-projets et organisation de la journée de présentation.
- L'analyse des candidatures pour la troisième édition du Prix Villes Éducatrices pour les bonnes pratiques en matière de "Démocratisation de la Culture", les réunions avec le jury, la communication avec les villes participantes, finalistes et lauréates.
- Les réunions préparatoires du XVIe Congrès International des Villes Éducatrices à Katowice (Pologne), qui a finalement été annulé en avril.

- L'élaboration du cahier des charges, l'appel à candidatures, l'analyse de celles-ci et la sélection de la ville hôte du Congrès International 2022.
- La révision, mise en page et publication de la Monographie : "Ville, Culture et Éducation" en CAT, EN, ES, FR et PT et organisation de plusieurs réunions de lancement.
- L'élaboration et la publication des bulletins n° 30 et 31, en CAT, EN, ES, FR et PT.
- L'élaboration d'une vidéo de présentation du Guide Méthodologique : "De la Lecture de la Charte à la Construction d'une Ville Éducatrice" et versions en anglais, espagnol, catalan, français et portugais.
- La convocation de la Journée Internationale de la Ville Éducatrice le 30 novembre. Recherche d'adhésions et support d'organisations et d'experts, et organisation d'activités dans plus de 180 villes de 12 pays. Conception d'un guide des activités, d'une image propre de la célébration et d'autres éléments communicatifs (affiche, clips vidéo de 30 apprentissages, communication en réseau, etc.)
- La diffusion périodique de bonnes pratiques (expériences) via la Banque Internationale de Documents des Villes Éducatrices : consultable sur le portail de l'AIVE (www.edcities.org). Les "Zooms sur Expérience" ont continués à être publiés. Une révision du contenu a été effectuée.
- L'organisation de sessions de formation en ligne par le biais de cafés virtuels et d'autres modalités en ligne.
- La participation à une étude sur la Participation des Enfants et des Adolescents dans les villes, réalisée conjointement avec l'Université de Barcelone, l'UNED, l'Université de Séville et l'Université de La Corogne.
- La participation à diverses réunions et événements internationaux pour diffuser le travail des villes du réseau et insister sur l'importance des gouvernements locaux en tant qu'agents éducatifs.
- L'offre de séminaires de formation en ligne sur la plateforme de formation virtuelle d'Amérique Latine.
- L'attention portée aux délégations des villes, aux experts et aux étudiants intéressés par l'AIVE et ses activités.
- La mise à jour permanente de nouvelles et l'intégration d'améliorations apportées au portail de l'AIVE (www.edcities.org)

L'activité de l'Association n'a pas d'impact différentiel entre hommes et femmes.

Les comptes annuels simplifiés ont été formulés en euros avec des décimales. La monnaie fonctionnelle de l'Association est l'euro.

2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS SIMPLIFIÉS

2.1.- Image fidèle

Les comptes annuels simplifiés de l'exercice 2020 ont été préparés à partir des registres comptables de l'Association et sont présentés conformément à la législation en matière de fondations et d'associations :

En matière comptable, l'Association est régie par le Décret 1491/2011 d'octobre, par lequel est approuvé le Plan Comptable des entités à but non lucratif, et conformément aux successives modifications, le cas échéant, afin de montrer l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats de l'Association.

Il n'y a pas eu de raisons exceptionnelles pour lesquelles, afin de montrer l'image fidèle de l'Association, d'autres dispositions légales ont été appliquées en matière comptable et d'influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Association.

Conformément aux dispositions de la norme 3 relative à l'établissement des comptes annuels du Plan Comptable pour les entités à but non lucratif susmentionné, l'Association est habilitée à établir des comptes annuels simplifiés, les conditions exprimées ci-dessous étant accomplies au 31 décembre 2020 et 2019 :

- Le total des postes de l'actif ne dépasse pas le chiffre de 4 millions d'euros
- Le montant du volume annuel des revenus ordinaires ne dépasse pas le chiffre de 8 millions d'euros
- Le nombre moyen de travailleurs employés durant l'exercice n'est pas supérieur à 50

2.2.- Principes comptables

Pour montrer l'image fidèle, il n'y a pas eu de raisons exceptionnelles justifiant la non-application d'un quelconque principe comptable obligatoire.

Pour montrer l'image fidèle, aucun autre principe comptable non obligatoire n'a été appliqué.

2.3.- Aspects critiques de l'évaluation et de l'estimation de l'incertitude

Il n'y a pas d'hypothèses clés, ni de données sur l'estimation des incertitudes à la date de clôture de l'exercice, qui soient associées à un risque important ou qui pourraient entraîner des changements significatifs de la valeur des actifs et des passifs.

Il n'y a pas de changements dans les estimations comptables qui seraient significatifs et affecteraient l'exercice actuel, ou dont on pourrait penser qu'ils pourraient affecter les exercices futurs.

La direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives liées à des événements ou des conditions susceptibles de jeter des doutes importants quant à la possibilité pour l'entité de poursuivre son activité normalement.

2.4.- Comparaison de l'information

Les comptes annuels simplifiés des exercices 2020 et 2019 ont été formulés conformément à la structure établie dans le Plan Général Comptable pour les entités à but non lucratif, en ayant suivi pour leur élaboration l'application de critères uniformes d'évaluation, de regroupement, de classification et d'unités monétaires, de manière à ce que l'information présentée soit homogène et comparable.

2.5.- Éléments recueillis dans divers postes

Il n'y a pas d'éléments patrimoniaux qui, avec leur montant, seraient enregistrés dans deux ou plusieurs postes du bilan.

2.6.- Coûts supportés directement par la Ville de Barcelone

Certains coûts de fonctionnement nécessaires à la réalisation de l'activité de l'Association sont supportés directement par la Ville de Barcelone et comptabilisés dans ses budgets annuels de frais. Les dits coûts correspondent principalement :

- À la cession d'espaces, d'équipements informatiques et de mobilier.
- Au personnel.
- À des approvisionnements.
- À des services informatiques.

L'Association utilise les installations appartenant à la Mairie, sises calle Avinyó, n° 15, à Barcelone.

En ce qui concerne le personnel de la Mairie qui travaille pour l'Association (5 personnes), les coûts assumés par la Ville de Barcelone, conformément à l'information reçue de celle-ci, sont de 279.845,57 euros (275.913,20 euros au cours de l'exercice 2019). En ce qui concerne le reste des frais, à la date de l'établissement de ces comptes annuels simplifiés, il n'a pas été possible d'obtenir leur évaluation.

L'enregistrement comptable de ces coûts impliquerait la reconnaissance d'un revenu par subvention et, par conséquent, ne modifierait pas les principales masses patrimoniales ; raison pour laquelle l'Association ne les a pas enregistrés dans les comptes annuels simplifiés.

3. APPLICATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le Comité Exécutif formule la proposition suivante d'application des excédents de l'exercice 2020 à l'Assemblée Générale ordinaire :

Proposition d'application de l'excédent	2020	2019
Base de répartition		
Excédent de l'exercice	123.113,52	100.700,80
TOTAL	123.113,52	100.700,80
Application :		
A excédents des exercices précédents	123.113,52	100.700,80
TOTAL	123.113,52	100.700,80

4. NORMES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les critères comptables appliqués en ce qui concerne les différents postes sont les suivants :

4.1.- Instruments financiers

Actifs financiers

La totalité des actifs financiers de l'Association sont classés dans la catégorie de coût amorti.

Dans le bilan, les actifs financiers sont classés entre courants ou non courants, selon qu'ils ont une échéance inférieure/égale ou supérieure/postérieure à douze mois.

Ils correspondent à des prêts et comptes recouvrables. Ce sont des actifs financiers non dérivés des recouvrements dont ils sont fixes ou déterminables non négociés sur le marché actif. Après leur reconnaissance initiale, ils sont évalués au « coût amorti », en utilisant pour leur détermination la méthode du « taux d'intérêt effectif ».

Par « coût amorti », on entend le coût d'acquisition d'un actif ou d'un passif financier moins le remboursement du principal et corrigé (en plus ou en moins, selon le cas) par la partie imputée systématiquement aux résultats de la différence entre le coût initial et la valeur de remboursement de l'échéance

correspondante. Dans le cas des actifs financiers, le coût amorti comprend, en plus, les corrections de leur valeur motivées par la dépréciation qu'ils ont pu subir. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui égale exactement la valeur d'un instrument financier à la totalité de ses flux de trésorerie estimés pour tous les concepts au long de sa vie résistante.

Les dépôts et les cautions sont reconnaissables par le montant déboursé pour faire face aux engagements contractés.

On peut reconnaître dans le résultat de la période les dotations et les reversions de provisions pour dépréciation de la valeur des actifs financiers par la différence entre la valeur dans les livres et la valeur actuelle des flux de trésorerie récupérables.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés conformément au contenu des accords contractuels pactés et en tenant compte du fonds économique. Les créanciers commerciaux ne déclarent pas explicitement les intérêts et sont enregistrés à leur valeur nominale.

Classification des dettes entre courantes et non courantes. Dans le bilan ci-joint, les dettes sont classées en fonction de leurs échéances, c'est-à-dire comme des dettes courantes pour celles dont l'échéance est égale ou inférieure à 12 mois et comme des dettes non courantes pour celles dont l'échéance est postérieure à ladite période.

On reconnaît la baisse d'un passif financier lorsque l'obligation qu'il génère a expiré.

L'Association classe la totalité de ses passifs financiers dans la catégorie de passifs financiers au coût amorti. Ils sont estimés initialement pour leur valeur raisonnable qui correspond, sauf s'il y avait une preuve qui s'y opposerait, au prix de la transaction.

Dans les évaluations ultérieures, ils seront évalués au coût amorti, en comptabilisant les intérêts gagnés dans le compte de résultats en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui continuent d'être évalués à la juste valeur lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de trésorerie n'est pas significatif.

Les instruments financiers que l'Association classe dans cette catégorie concernent des débits d'opérations commerciales correspondant aux soldes créditeurs pour services rendus et aux éléments à payer pour opérations non commerciales (entre autres, soldes avec le personnel).

4.2.- Transactions en monnaie étrangère

Les soldes des débiteurs, créanciers, clients et fournisseurs, contractés en devises étrangères et non annulés, sont comptabilisés à la contre-valeur en euros, sauf si selon le principe de l'importance relative ils ne méritent pas de faire varier la valeur comptable, ou s'il existe une assurance de change.

Contre-valeur en euros au moment de l'incorporation au patrimoine. On applique celle du coût réel au jour du règlement de la transaction.

Si elles sont positives, tant que la dette n'a pas été annulée, elles sont enregistrées dans le compte 768 (Gains de change).

Les éventuelles différences de change négatives sur les acquisitions à crédit sont enregistrées directement dans le Compte 668 (Pertes de change).

Au cours de l'exercice 2020, des différences négatives de -488,87 euros ont été enregistrées (430,46 euros en 2019).

4.3.- Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est calculé sur la base du résultat de l'exercice en tenant compte des écarts, le cas échéant, entre le résultat comptable et le résultat fiscal (revenu imposable de l'impôt) et en distinguant pour ceux-ci leur caractère permanent ou temporaire afin de déterminer l'impôt sur les sociétés crédité au cours de l'exercice.

L'Association remplit les conditions pour bénéficier du régime d'exonération partielle prévu par la Loi de l'Impôt sur les Sociétés et n'est pas soumise au régime fiscal spécial régi par la Loi 49/2002, du 23 décembre, sur les entités à but non lucratif et par le Règlement qui la développe (RD 1270/2003), du 10 octobre.

4.4.- Recettes et dépenses

En général, toutes les recettes et dépenses, ainsi que les intérêts qu'elles génèrent, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire lorsque le flux réel des biens et des services qu'ils représentent se produit, indépendamment du moment où le flux monétaire ou financier qui en résulte survient. Plus précisément, les recettes sont calculées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir et représentent les montants à percevoir pour les biens livrés et les services rendus dans le cours normal des affaires, déduction faite des escomptes et des taxes.

Les recettes figurant sous la rubrique "Frais d'associés et d'affiliés" correspondent entièrement aux cotisations reçues des villes faisant partie de l'Association.

Les virements courants reçus des administrations publiques pour contribuer au financement des opérations sont comptabilisés à hauteur des montants reçus,

qui coïncident avec la juste valeur.

4.5.- Provisions et contingences

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Association a une obligation actuelle juridique, contractuelle, implicite ou tacite résultant d'un événement passé, qu'il est probable que cela entraîne une sortie de ressources pour annuler l'obligation et qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

4.6.- Subventions, donations et legs

Les subventions, dons et legs non remboursables sont comptabilisés en tant que produits directement dans les capitaux propres, et sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que produits sur une base systématique et rationnelle de manière corrélée avec les frais découlant de la dépense de subvention ou de l'investissement faisant l'objet de la subvention.

Les subventions, dons et legs qui sont remboursables sont inscrits au passif de l'entité jusqu'à ce qu'ils acquièrent le statut de non remboursables.

4.7.- Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont comptabilisées à leur juste valeur.

5. ACTIFS FINANCIERS

La valeur comptable de chacune des catégories d'actifs financiers est détaillée ci-dessous :

Actifs financiers à court terme			
Catégorie	Classes	Crédits dérivés et autres	
		2020	2019
Actifs financiers au coût amorti		55.985,50	144.615,50
TOTAL		55.985,50	144.615,50

Il n'y a pas eu de transferts ou de reclassements entre les différentes catégories de placements financiers au cours de l'exercice.

La ventilation de l'élément d'actifs financiers au coût amorti est la suivante :

	2020	2019
Utilisateurs et autres débiteurs de l'activité propre	88.717,00	214.506,22

Dépréciation des créances résultant d'opérations commerciales	-32.731,50	-69.890,72
Total	55.985,50	144.615,50

L'évolution de la provision pour dépréciation de crédits a été la suivante :

	2020	2019
Solde Initial	69.890,72	78.277,22
Retrocession provision pour créances (Note 11.5)	-5.915,00	-9.166,50
Retrocession provision radiations	-57.187,22	-13.776,50
Dotation provision (Note 11.5)	25.943,00	14.556,50
Solde final	32.731,50	69.890,72

L'évolution enregistrée au cours des exercices 2020 et 2019 des utilisateurs, sponsors et débiteurs des activités et autres créances est la suivante :

Mouvement exercice 2020	1.1.20	Augmentations	Diminutions	31.12.20
Utilisateurs et autres débiteurs de l'activité propre	144.615,50	377.173,82	-465.803,82	55.985,50

Mouvement exercice 2019	1.1.19	Augmentations	Diminutions	31.12.19
Utilisateurs et autres débiteurs de l'activité propre	135.283,00	340.330,03	-330.997,53	144.615,50

6. PASSIFS FINANCIERS

La valeur comptable de chacune des catégories de passifs financiers est ventilée dans le tableau suivant :

Passifs financiers à court terme			
Catégorie	Classes	Dérivés et autres	
		2020	2019
Débits et autres dettes		2.667,07	9.852,36
TOTAL		2.667,07	9.852,36

Les dettes de l'Association sont entièrement composées d'éléments inclus dans la rubrique " Fournisseurs " et arriveront à échéance au cours de l'année suivant la fin de cet exercice.

Informations sur le délai moyen de paiement des fournisseurs. Troisième disposition supplémentaire. " Obligation d'information " de la loi 15/2010, du 5 juillet.

Le délai moyen de paiement des fournisseurs par rapport à la date d'approbation pour l'exercice 2020 est de 10,09 jours (15,83 jours pour l'exercice 2019).

7. FONDS PROPRES

Il n'y a pas de contribution au fonds social ou à la dotation de la fondation au cours des exercices 2020 et 2019.

Il n'y a pas de décaissements en attente, de contributions non monétaires ou de contributions reçues pour compenser les pertes des exercices précédents en 2020 et 2019.

Aucune circonstance ne limite la disponibilité des réserves ou de l'élément restant au cours des exercices 2020 et 2019.

8. SUBVENTIONS, DONATIONS ET LEGS

Au cours de l'exercice 2020, l'Association a reçu une subvention d'exploitation, détaillée ci-dessous :

- La Ville de Barcelone pour un montant de 103.200,00 euros (même montant en 2019).

Cette subvention a été accordée sur le budget 2020 de cette entité, toutes les conditions liées à la subvention ayant été remplies pendant l'exercice financier en cours, ainsi que les dépenses associées, et a donc été portée intégralement au compte de résultat.

L'objectif de la subvention est de donner une impulsion et un soutien à la gestion du Secrétariat de l'Association.

9. SITUATION FISCALE

L'Association remplit les conditions pour bénéficier du régime d'exonération partielle des articles 109 et suivants de la Loi sur l'Impôt sur les Sociétés et n'est pas couverte par le régime fiscal de la loi 49/2002 du 23 décembre.

Les revenus exonérés correspondant aux cotisations versées par les membres et les subventions destinées à la réalisation de l'objet social, ainsi que les dépenses imputables aux activités exonérées, sont ajustés dans la Base d'imposition en tant que différences permanentes.

Rapprochement du résultat de l'exercice ou Base Imposable fiscale

Le rapprochement entre le Montant Net des Recettes et des Dépenses pour les exercices 2020 et 2019 avec la Base Imposable de l'Impôt sur le Revenu est le

suivant :

RAPPROCHEMENT 2020	MONTANT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
Résultat comptable	123.113,52		
Impôt sur les Sociétés	-		
Différences permanentes	-123.113,52	186.390,48	-309.504,00
Revenu imposable (résultat fiscal)	0,00		

RAPPROCHEMENT 2019	MONTANT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
Résultat comptable	100.700,80		
Impôt sur les Sociétés	-		
Différences permanentes	-100.700,80	220.373,66	-321.074,46
Revenu imposable (résultat fiscal)	0,00		

Comme conséquence, entre autres, des différentes interprétations possibles de la législation en vigueur, des passifs supplémentaires pourraient survenir à la suite d'une inspection. En tout cas, les membres du Comité Exécutif considèrent que ces passifs, le cas échéant, n'affecteraient pas de manière significative les Comptes Simplifiés.

L'Association a ouvert au contrôle des autorités fiscales les exercices non prescrits des principaux impôts qui lui sont applicables.

10. PROVISIONS À COURT TERMES

Il n'y a eu aucun mouvement dans ce chapitre.

11. RECETTES ET DÉPENSES

11.1.- Dépenses découlant du fonctionnement de l'organe directeur

Au cours des exercices 2020 et 2019, aucune dépense de ce type n'a été accréditée.

11.2.- Aides concédées et autres dépenses

Au cours des exercices 2020 et 2019, aucune aide n'a été octroyée.

11.3.- Soldes, salaires et charges sociales

Ce poste comprend les dépenses suivantes :

Frais de Personnel	2020	2019
Soldes et Salaires	35.473,06	34.566,30
Sécurité Sociale entreprise	11.317,95	11.540,72
Total	46.791,01	46.107,02

11.4.- Services externes

La ventilation du poste du Compte de Résultat « Services externes » est la suivante :

Services Externes	2020	2019
Services bancaires	3.518,10	997,65
Autres services	115.564,60	158.282,03
Total	119.082,70	159.279,68

Remarque : Ces postes comprennent les dépenses engagées pour le soutien aux Réseaux Territoriaux correspondant aux exercices financiers 2020 et 2019.

11.6 Pertes, dépréciations et variation des provisions pour opérations des activités

Cette rubrique comprend (note 5) :

Dotations, pertes et variations	2020	2019
Dotation provision	25.943,00	14.556,50
Rétrocession provision pour créances	-5.915,00	-9.166,50
Perte due aux clients non dépréciés	0,00	0,00
Total	20.028,00	5.390,00

11.7.- Autres résultats

Au cours de l'année 2020, sont compris les intérêts en faveur de 0,10 euros obtenus en raison du retard dans le remboursement de l'impôt sur les Sociétés.

Les recettes de l'exercice 2019 comprennent le retrait de la demande de remboursement d'une subvention de l'AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION d'un montant de 2.280,06 euros qui avait été accordée en 2017, l'Agence ayant retiré son recours en raison de l'expiration du délai pour l'action de réexamen.

12. ACTIVITÉ DE L'ENTITÉ. APPLICATION D'ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À DES FINS PROPRES. FRAIS ADMINISTRATIFS.

Pratiquement tous les revenus et dépenses ont été générés par la même activité de prestation de services à ses membres, qui sont entièrement composés de gouvernements locaux du monde entier.

Voici le détail du degré de conformité avec la destination des rentes et des revenus :

Exercice	Résultat Comptable	Base de Calcul	Quantité à destiner (70%)	Ressources allouées (dépenses + investissement)	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Encours
2016	95.284,63	319.244,21	223.470,95	223.959,58	223.470,95					0
2017	83.334,28	288.821,50	202.175,05	205.487,22		202.175,05				0
2018	120.139,43	315.234,38	220.664,07	195.094,95			195.094,95			25.569,12
2019	100.700,80	311.880,96	218.316,67	211.180,16				211.180,16		7.136,51
2020	123.113,52	309.504,10	216.652,87	186.390,58					186.390,58	30.262,29
Total	522.572,66	1.544.685,15	1.081.279,61	1.022.112,49	223.470,95	202.175,05	195.094,95	211.180,16	186.390,58	62.967,92

13. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

L'Association se conforme aux réglementations d'amélioration environnementale et environnementale, en appliquant les obligations qui lui sont exigées dans le développement de ses activités.

Aucune éventualité, indemnité ou autre risque de nature environnementale que l'Association pourrait encourir et susceptible de provisionnement n'est prévu.

14. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

À partir de l'exercice 2009, à la demande du Ministère de l'Économie et des Finances, et plus précisément de l'intervention générale de l'Administration de l'État, bien qu'il s'agisse d'un organisme indépendant, en raison du fait qu'il est financé de manière significative par la Ville de Barcelone, il fait partie du groupe des entreprises et institutions municipales, en ce qui concerne les contrôles économiques et financiers.

Les opérations réalisées entre l'Association et le groupe d'entreprises intégrées par la Ville de Barcelone ont été les suivantes :

- Accord de collaboration de la Ville de Barcelone : contribution de 103 200 euros (103 200 euros également en 2019).
- Ville de Barcelone : Travaux d'impression réalisés pour une valeur de 1 219,95 euros, TVA comprise (3 433,62 euros pour l'exercice 2019). Ce montant a été payé au cours de l'exercice 2020.

- Ville de Barcelone : Répercussions des frais d'Audit pour une valeur de 2904,00 euros, TVA incluse (2904,00 euros ont également été répercutés en 2019). Ce montant a été payé au cours de l'exercice 2020.

Au cours des exercices 2020 et 2019, ni le personnel de direction, ni les membres de l'organe directeur de l'Association n'ont reçu de rémunération de la part de l'Association.

Au cours des exercices 2020 et 2019, ni les membres de l'organe directeur ni le personnel exécutif de l'Association n'ont reçu d'avances ou de prêts, ni n'ont contracté d'obligations de pension en leur faveur, ni n'ont payé de primes d'assurance vie dont ils s'avèrent être bénéficiaires, ni n'ont assumé d'obligations en leur nom à titre de garantie.

15. AUTRE INFORMATION

15.1 Moyenne du personnel

Le nombre moyen de personnes employées en 2020 et 2019 par l'Association est détaillé ci-dessous, réparti par catégories professionnelles et ventilé par sexe :

Exercice 2020

Catégories Professionnelles	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	0	1	1
Total	0	1	1

Exercice 2019

Catégories Professionnelles	Hommes	Femmes	Total
Techniciens	0	1	1
Total	0	1	1

15.2 Changements dans la composition de l'organe directeur

En ce qui concerne le Comité Exécutif :

En 2020, la ville d'Andong (République de Corée) est devenue membre associé puisqu'elle accueillera le XVI^e Congrès International en 2022. De même, le retrait de Cascais (Portugal) en tant que membre associé a été enregistré.

En 2019, il n'y a pas eu de changements dans la composition de l'organe directeur.

15.3 Autorisations du Comité Exécutif

Au cours des exercices 2019 et 2018, aucune opération n'a été réalisée ayant nécessité l'autorisation du Protectorat des Fondations et Associations. Il n'y a pas non plus d'opérations de ce type des années précédentes.

15.4 Honoraires des auditeurs

Les frais d'audit découlant des honoraires susmentionnés au cours des exercices 2020 et 2019 ont été répercutés par la Ville de Barcelone sur l'Association Internationale des Villes Éducatrices.

15.5 Faits postérieurs

Entre le 31 décembre 2020 et la date d'établissement des comptes annuels, il n'y a pas eu d'événements postérieurs à signaler dans le rapport.